



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

L'école Monseigneur-Labrie souhaite offrir une école sécuritaire à tous ses élèves.

Prévenir et combattre l'intimidation et la violence est l'affaire de tous.

Les membres du personnel de l'école Monseigneur-Labrie interviendront de façon à prévenir ou faire cesser tout acte d'intimidation ou de violence.

Comme parents, vous avez aussi un rôle à jouer. En tant que modèle pour vos enfants, vos paroles et gestes ont de l'influence.

MODALITÉS POUR DÉNONCER UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Tout acte d'intimidation ou de violence doit être signalé à l'agente en réadaptation. La direction de l'école en sera automatiquement informée et des procédures seront enclenchées afin de régler le problème.

Différents moyens pour signaler un acte de violence ou d'intimidation:

1. En personne au bureau de l'agente en réadaptation;
2. Par téléphone au 418-538-2662 poste 3123;
3. Par courriel à ingrid.scherrer@outlook.com;
4. Par un billet déposé dans la boîte prévue à cet effet près du bureau de l'infirmière.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le formulaire disponible au www.csmcn.qc.ca/fr/secondaire/eml/eml_doc.aspx

Pour les cas de cyberintimidation, les victimes seront rencontrées par l'agente en réadaptation. Cette dernière donnera quelques conseils à la victime, dont l'importance d'imprimer et de conserver les propos haineux ou intimidant qui circulent sur internet et de bloquer certains accès aux individus qui commettent des actes de cyberintimidation. Lorsque cela sera possible, les agresseurs seront rencontrés et avisés de cesser de commettre ces gestes. Les victimes que le souhaitent seront référées à la Sûreté du Québec afin que celle-ci poursuive les interventions si nécessaire.

Peu importe le lieu et le moment où les gestes de violence et d'intimidation sont commis (ex : transport scolaire, cyberagression, etc.) l'école doit gérer les impacts qu'ont ces gestes sur le climat scolaire.

DÉMARCHES POUR AIDER VOTRE ENFANT

Que votre enfant soit victime, témoin ou intimidateur : **AGISSEZ!**

- ◇ Restez calme, votre enfant a besoin de vous;
- ◇ Prenez le temps de l'écouter;
- ◇ Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes);
- ◇ Ne le blâmez pas, mais faites-lui savoir que toutes les formes d'intimidation et de violence sont inacceptables;
- ◇ Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation;
- ◇ Assurez-vous que votre enfant ira rencontrer l'agente en réadaptation de l'école. Au besoin, accompagnez-le.



Ministère de l'éducation:

www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole

Sûreté du Québec:

www.suretequebec.gouv.qc.ca

Ligne parents :

<http://ligneparents.com>
1-800-361-5085

Tel-jeunes :

<http://teljeunes.com>
1-800-263-2266

Jeunes J'écoute

<http://JeunesseJecoute.ca>
1-800-668-6868

PREVnet :

<http://prevnet.ca/fr>

InterLigne :

<http://interligne.co>
1-888-505-1010

Protectrice de l'élève :

Mme Suzanne Boucher
418-538-3044

Protocole d'intervention suite à un signalement

Auprès de la victime et des témoins

Écouter, rassurer et assurer la sécurité de la victime et/ou des témoins;
Consigner les faits (propos, gestes, ...);
Identifier les agresseurs;
Offrir et assurer la confidentialité si nécessaire;
Appeler les parents;
Assurer un suivi par une ressource professionnelle.

Auprès de l'agresseur

Sensibiliser sur les impacts des gestes posés;
Exiger l'arrêt d'agir;
Au besoin, interdire tout contact avec la victime;
Offrir du soutien à l'agresseur par une ressource professionnelle;
Appeler les parents;
Appliquer les conséquences prévues en fonction de la gravité et de la répétition des gestes posés. (Les conséquences sont prévues au protocole et peuvent mener à des suspensions ou à une expulsion de l'école.)

Mesures de prévention

L'agente en réadaptation est mandatée pour recevoir toutes les dénonciations d'actes de violence ou d'intimidation.

Un comité de gestion des comportements s'implique dans la mise en œuvre du plan pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école.

La mise en place et le maintien d'un climat de bienveillance demeure une priorité pour tous les membres du personnel.

Le conseil d'élèves est consulté à l'égard des moyens à mettre en place pour prévenir la violence et l'intimidation à l'école.

Les élèves participent à des ateliers en classe.

Le plan de surveillance prévoit la présence de personnel dans les lieux fréquentés par les élèves avant et après les cours. Un système de caméras permet de visionner les situations préoccupantes.

Les règles de conduite et les mesures de sécurité seront présentées à tous les élèves à chaque début d'année, incluant un atelier visant le maintien d'un climat positif et bienveillant au sein de l'école.

Engagement de l'école et de la commission scolaire

La direction de l'école Monseigneur-Labrie s'engage à soutenir le personnel afin de prévenir et d'agir face à la problématique de violence et d'intimidation.

Pour toute plainte relative au traitement d'une situation de violence ou d'intimidation, les élèves ou leurs parents sont invités à contacter le directeur de l'école. Si cela ne suffit pas à régler la situation de façon satisfaisante, les personnes peuvent communiquer avec le responsable de l'examen des plaintes à la commission scolaire. Le Règlement sur l'examen des plaintes peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire : <http://www.csmcn.qc.ca/fr/documentation/politique.aspx>

Si nécessaire, le dossier peut être confié au protecteur de l'élève.

http://www.csmcn.qc.ca/fr/protection/pr_mandat.aspx